

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015

Arrondissements - cantons - communes



Recensement de la population

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015

Arrondissements - cantons - communes

93 - SEINE-SAINT-DENIS

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**Ministère de l'Économie
et des Finances**

**Institut national
de la statistique
et des études
économiques**

18, boulevard Adolphe
Pinard
75675 Paris cedex 14
Tél. : 01 41 17 50 50

**Directeur de la
publication**

Jean-Luc Tavernier

SOMMAIRE

Introduction.....	93-V
Tableau 1 - Population des arrondissements et des cantons.....	93-1
Tableau 2 - Population des communes.....	93-3

INTRODUCTION

1. Liste des tableaux figurant dans ce fascicule

Tableau 1 - Populations des arrondissements et des cantons

Tableau 2 - Populations des communes, classées par ordre alphabétique

2. Définition des catégories de la population¹

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante:
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

¹ Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique Recensement de la population.

Les définitions des nouvelles populations légales ont évolué par rapport à celles en vigueur lors du recensement de la population de 1999.

Les principaux changements affectant les définitions des populations sont les suivants :

- Il n'y a plus de différence entre les notions de population municipale et de population sans doubles comptes.
- La nouvelle définition de la population municipale est proche de l'ancienne à l'exception :
 - des étudiants majeurs vivant dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études et, s'ils ont moins de 25 ans, dans la population comptée à part de la commune de résidence familiale ;
 - des militaires logés dans un établissement d'enseignement militaire, dans une caserne, un quartier, une base ou un camp militaire : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est située cette structure et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale lorsqu'ils en ont une ;
 - des personnes détenues dans un établissement pénitentiaire de la commune qui sont désormais comptées dans la population municipale ;
 - des étudiants mineurs logés dans la commune, dans une cité universitaire, un foyer d'étudiants ou hors communauté, et ayant leur résidence familiale dans une autre commune : désormais ils ne sont plus comptés dans la population municipale de la commune mais dans la population comptée à part .
- La population comptée à part est affectée de façon symétrique par les changements évoqués plus haut concernant la population municipale.
- Les personnes majeures âgées de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ne sont plus comptées dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale. Elles ne sont donc plus comptées dans la population totale. C'est le seul changement notable affectant cette dernière, les autres correspondant à des transferts entre population municipale et population comptée à part.

Pour en savoir plus : « Le recensement de la population » sur le site insee.fr.

3. Notes relatives à l'interprétation des tableaux 1 et 2

Date de référence

La date de référence statistique des populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 est le 1^{er} janvier 2012.

Limites territoriales

Les populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 correspondent aux communes, cantons, arrondissements existant au 1^{er} janvier 2014 dans les limites en vigueur à cette date.

Au tableau 1, les chiffres figurant dans la colonne « CODE » sont les numéros attribués par l'Insee à chaque arrondissement (un chiffre) et à chaque canton (deux chiffres) au sein du département.

Ces numéros se retrouvent dans le tableau 2 et permettent ainsi de déterminer à quels arrondissement et canton appartient chaque commune ou fraction cantonale de commune. Ils sont suivis d'un nombre à trois chiffres qui est le numéro de la commune au sein du département.

Ces codes sont publiés dans le Code officiel géographique dont la dernière édition, à jour au 1^{er} janvier 2014, est disponible sur le site insee.fr. L'historique des communes depuis 1943, qui permet de connaître les modifications des limites territoriales, est également disponible sur le site.

Communes associées ou déléguées et fractions cantonales

En application de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les regroupements de communes et de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, un certain nombre de communes résultant de fusions comportent une ou plusieurs "communes associées ou déléguées".

Ces communes associées ou déléguées sont mentionnées dans le tableau 2, après les communes dont elles font partie, avec indication de leurs populations totale, municipale et comptée à part.

Un certain nombre de communes, en général les plus peuplées, sont découpées en fractions cantonales. Le tableau 2 restitue les populations légales des différentes fractions cantonales des communes concernées ainsi que le total.

La population d'une fraction de commune est la population municipale calculée pour cette fraction de commune.

Ensemble de communes

Conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 :

La population totale d'un ensemble de communes est la somme des populations totales des communes qui le constituent.

La population municipale d'un ensemble de communes est la somme des populations municipales des communes qui le constituent.

Nombre de communes

Le nombre de communes de chaque canton et arrondissement est donné au tableau 1. Lorsque, dans un département, le territoire d'une commune est réparti entre plusieurs cantons, celle-ci compte pour une unité dans le nombre de communes de chacun de ces cantons, mais ne compte que pour une unité dans le nombre de communes de l'arrondissement et du département. Cela explique que le nombre de communes d'un arrondissement (ou du département) ne soit pas toujours le total des nombres de communes des cantons le constituant.

93 - DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2012

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
1	Arrondissement de BOBIGNY (17 cantons, 15 communes)			
05	Bagnolet	1	34 920	35 248
07	Bobigny	1	48 496	48 892
35	Bondy-Nord-Ouest	1	27 138	27 351
08	Bondy-Sud-Est	1	25 649	25 834
09	Le Bourget	3	54 802	55 307
11	Drancy	1	38 011	38 455
23	Les Lilas	2	40 945	41 256
16	Montreuil-Est	1	36 183	36 538
36	Montreuil-Nord	1	31 568	31 855
17	Montreuil-Ouest	1	35 769	36 096
20	Noisy-le-Sec	1	40 161	40 345
21	Pantin-Est	1	30 446	30 651
38	Pantin-Ouest	1	22 614	22 761
22	Les Pavillons-sous-Bois	1	22 331	22 567
25	Romainville	1	25 411	25 650
26	Rosny-sous-Bois	1	42 080	42 430
34	Villemomble	1	28 664	28 897
	TOTAL		585 188	590 133
2	Arrondissement du Raincy (13 cantons, 16 communes)			
03	Aulnay-sous-Bois-Nord	1	54 967	55 444
04	Aulnay-sous-Bois-Sud	1	26 932	27 128
06	Le Blanc-Mesnil	1	52 213	52 556
13	Gagny	1	39 172	39 440
14	Livry-Gargan	1	42 699	42 970
15	Montfermeil	3	37 553	38 000
18	Neuilly-Plaisance	1	20 755	20 951
37	Neuilly-sur-Marne	1	34 658	34 944
19	Noisy-le-Grand	2	69 166	69 814
24	Le Raincy	2	44 713	45 310
31	Sevran	1	49 442	49 807
33	Tremblay-en-France	1	34 081	34 337
40	Villepinte	1	35 820	36 099
	TOTAL		542 171	546 800

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2012

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
3	Arrondissement de Saint-Denis (10 cantons, 9 communes)			
01	Aubervilliers-Est	1	43 592	43 977
02	Aubervilliers-Ouest	1	33 440	33 748
10	La Courneuve	1	39 859	40 207
12	Épinay-sur-Seine	1	55 140	55 370
39	Pierrefitte-sur-Seine	2	40 427	40 746
27	Saint-Denis-Nord-Est	1	51 544	52 307
28	Saint-Denis-Nord-Ouest	1	30 834	31 048
29	Saint-Denis-Sud	3	50 482	50 844
30	Saint-Ouen	1	29 894	30 173
32	Stains	1	36 155	36 386
	TOTAL		411 367	414 806
	TOTAL DU DEPARTEMENT (40 cantons, 40 communes)		1 538 726	1 551 739

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2012

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
		001	Aubervilliers			
3	01	001	Aubervilliers-Est	43 977	43 592	385
3	02	001	Aubervilliers-Ouest	33 748	33 440	308
			TOTAL	77 725	77 032	693
		005	Aulnay-sous-Bois			
2	03	005	Aulnay-sous-Bois-Nord	55 444	54 967	477
2	04	005	Aulnay-sous-Bois-Sud	27 128	26 932	196
			TOTAL	82 572	81 899	673
1	05	006	Bagnolet	35 248	34 920	328
2	06	007	Le Blanc-Mesnil	52 556	52 213	343
1	07	008	BOBIGNY	48 892	48 496	396
		010	Bondy			
1	35	010	Bondy-Nord-Ouest	27 351	27 138	213
1	08	010	Bondy-Sud-Est	25 834	25 649	185
			TOTAL	53 185	52 787	398
1	09	013	Le Bourget	15 238	15 139	99
2	24	014	Clichy-sous-Bois	30 957	30 720	237
2	15	015	Coubron	4 729	4 668	61
3	10	027	La Courneuve	40 207	39 859	348
		029	Drancy			
1	09	029	Le Bourget	29 511	29 170	341
1	11	029	Drancy	38 455	38 011	444
			TOTAL	67 966	67 181	785
1	09	030	Dugny	10 558	10 493	65
3	12	031	Épinay-sur-Seine	55 370	55 140	230
2	13	032	Gagny	39 440	39 172	268
2	19	033	Gournay-sur-Marne	6 643	6 574	69
3	29	039	L' Île-Saint-Denis	7 028	6 981	47
1	23	045	Les Lilas	23 112	22 920	192
2	14	046	Livry-Gargan	42 970	42 699	271
2	15	047	Montfermeil	26 271	26 051	220
		048	Montreuil			
1	16	048	Montreuil-Est	36 538	36 183	355
1	36	048	Montreuil-Nord	31 855	31 568	287
1	17	048	Montreuil-Ouest	36 096	35 769	327
			TOTAL	104 489	103 520	969
2	18	049	Neuilly-Plaisance	20 951	20 755	196
2	37	050	Neuilly-sur-Marne	34 944	34 658	286
2	19	051	Noisy-le-Grand	63 171	62 592	579
1	20	053	Noisy-le-Sec	40 345	40 161	184
		055	Pantin			
1	21	055	Pantin-Est	30 651	30 446	205
1	38	055	Pantin-Ouest	22 761	22 614	147
			TOTAL	53 412	53 060	352

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2012

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
1	22	057	Les Pavillons-sous-Bois	22 567	22 331	236
3	39	059	Pierrefitte-sur-Seine	28 145	27 925	220
1	23	061	Le Pré-Saint-Gervais	18 144	18 025	119
2	24	062	LE RAINCY	14 353	13 993	360
1	25	063	Romainville	25 650	25 411	239
1	26	064	Rosny-sous-Bois	42 430	42 080	350
		066	SAINT-DENIS			
3	27	066	Saint-Denis-Nord-Est	52 307	51 544	763
3	28	066	Saint-Denis-Nord-Ouest	31 048	30 834	214
3	29	066	Saint-Denis-Sud	26 053	25 896	157
			TOTAL	109 408	108 274	1 134
		070	Saint-Ouen			
3	29	070	Saint-Denis-Sud	17 763	17 605	158
3	30	070	Saint-Ouen	30 173	29 894	279
			TOTAL	47 936	47 499	437
2	31	071	Sevran	49 807	49 442	365
3	32	072	Stains	36 386	36 155	231
2	33	073	Tremblay-en-France	34 337	34 081	256
2	15	074	Vaujours	7 000	6 834	166
1	34	077	Villemomble	28 897	28 664	233
2	40	078	Villepinte	36 099	35 820	279
3	39	079	Villetaneuse	12 601	12 502	99
TOTAL DU DEPARTEMENT				1 551 739	1 538 726	